

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 février 2010 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel LAURENT, Maire.

Convocations du 03 février 2010

Publié le 22 février 2010

Etaient présents : MM. Bruno LEGER, Jacques FONTAINE, Janine AUDOIRE, Jean-Paul JAUSET, Anne DIAS, Patrick SAMSON, Jean FRIGOUT, Sarah LAURENT, Thierry LEFAIX, Joëlle COSMAR, Claire LELONG.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procuration : Madame Céline LECONTE à Monsieur Jean-Paul JAUSET

Avant l'ouverture de la séance, le Maire rend un hommage chaleureux à Monsieur Armand COLLET, décédé hier, pour ses 15 ans d'engagement à la commune de Beaumont-Hague dont 13 années en tant que Maire, en faisant observer une minute de silence à sa mémoire.

Monsieur Jean-Paul JAUSET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la réunion précédente (17 décembre 2010) est approuvé à l'unanimité.

2) Réhabilitation électrique du Caravaning du Homest

Un avis de mise en concurrence a été envoyé à la publication le jeudi 7 janvier 2010 dans deux journaux locaux (La Presse de la Manche et l'Ouest France). La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 5 février 2010 avant 17 heures à la Mairie.

INEO préconise une modification du tracé de la tranchée (de la voirie vers certaines parcelles), cela entraîne une moins value de 3 727.50 €. Elle offre également une section de câble inférieure 5g35 mm² (prévu initialement 5g50mm²). Cela engendre une nouvelle moins value technique de 3 326.60 €. En conséquence, le montant du marché proposé à contracter s'élève à **28 641.60 € HT** soit 34 255.35 € TTC. Il résulte du débat que c'est INEO Réseaux Nord Ouest agence SNEC de Tourlaville qui est retenue pour les prix mentionnés ci-dessus. Le financement figurera à l'article 61522 du budget primitif 2010 du budget annexe du Caravaning du Homest.

Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents utiles à la décision du conseil municipal.

3) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Par délibération en date du 17 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de la légalité. Trois devis ont été demandés et la remise des offres était fixée au vendredi 5 février 2010 pour la fourniture d'une offre concernant l'utilisation d'une plateforme de télétransmission. Seul un prestataire a soumis une offre dont voici le détail :

- ❖ OK-ACTE est une solution progicielle permettant à des collectivités territoriales et établissements publics de transmettre à l'administration de tutelle, les actes et délibérations pour en faire effectuer le contrôle de légalité
- ❖ Formation à distance, une heure semble convenable au prix de 150.00 € HT
- ❖ Droit d'Utilisation Annuel (envois illimités) pour un coût de 150.00 € HT l'an

Le conseil municipal accepte l'offre d'OMNIKLES qui commercialise le progiciel OK-ACTE et donne à monsieur le maire, tous pouvoirs à l'exécution de ce marché. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010.

4) Maison abandonnée cadastrée section AB 27 & 28 sise au Hameau Homest

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2009, Monsieur Lionel SALLEY, architecte, a procédé à l'expertise de cet immeuble le lundi 4 janvier dernier. Il a rendu son rapport le 28 janvier ainsi que sa note d'honoraires s'élevant en définitif à 846.29 € TTC.

Entretemps, Madame FLORIS, nu propriétaire, a rencontré Monsieur le Maire afin d'arrêter la procédure mise en place et lui a proposé d'acquérir ce bien pour un montant de 35 000 € sans recouvrement des frais d'honoraires de l'architecte. Un courrier en ce sens rédigé par Mesdames FLORIS Maryse, nu propriétaire et OZENNE Thérèse, usufruitière, a été reçu en mairie le 18 janvier 2010. Considérant que cet ensemble immobilier a été estimé pour une valeur vénale de 40 000 € par France Domaine en date du 28 décembre dernier.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'accord conclu aux conditions financières ci-dessus énoncées.
- Autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir.
- S'engage à voter, lors de la présentation du budget primitif de l'exercice 2010, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.
- Sollicite le **Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement du Territoire (CDHAT)** afin d'obtenir les aides nécessaires à la réhabilitation de cet immeuble.

5) Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Notre collectivité a adhéré par convention au service de médecine préventive créé par le Centre de Gestion en 2006. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel conformément aux dispositions du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Par un courrier en date du 24 septembre 2009, le Centre de gestion a résilié cette convention d'utilisation du service, en respectant le préavis de trois mois prévu dans ladite convention. En effet, le service de médecine préventive ne pouvait, à ce moment, s'engager à assurer la prestation de médecine préventive en 2010 car il était à la recherche de médecins.

Le Centre de gestion va recruter un médecin pour le secteur du Nord du département, ce qui va permettre de reprendre les visites médicales des agents à compter du mois de mars prochain. Suite à une réorganisation du service, ces visites seront regroupées dans un premier temps, à **Valognes** et **Les Pieux**. Ainsi, il est en mesure de nous proposer une nouvelle convention d'utilisation du service de médecine préventive pour une durée de trois années.

Cette convention pourra être prorogée à son terme pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Dans tous les cas elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes trois mois avant le terme de la période en cours.

La facturation de la prestation se fait selon la périodicité du suivi des agents. Ainsi, pour un agent suivi tous les deux ans, la collectivité s'acquittera tous les deux ans de la somme de 60 euros en application de la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 15 octobre 2008. Dans les autres cas, lorsqu'un agent fait l'objet d'un suivi médical particulier, la facturation sera annuelle, quel que soit le nombre de consultations qui seront réalisées dans l'année. Les tarifs inhérents au fonctionnement du service de médecine préventive sont arrêtés par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Dès lors qu'une décision est de nature à modifier le contenu des prestations apportées et/ou leur coût pour l'année à venir, l'information correspondante est communiquée aux adhérents avant le 1^{er} décembre de l'année précédente.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le maire à faire appel au service de médecine préventive créé par le Centre de Gestion et à signer la convention d'adhésion y afférente ;
- S'engage à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2010, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

6) Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Monsieur le Maire a fourni à chaque conseiller les domaines d'intervention du FISAC et propose au conseil municipal d'intervenir en se faisant aider par la Chambre du Commerce et de l'Industrie avec éventuellement une coopération avec la Communauté de Communes de la Hague. Cependant cette démarche ne pourra être mise en place que lorsque l'association des commerçants sera réactivée.

7) Fonds de Solidarité Logement (FSL) , participation financière au titre de l'année 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le courrier du Président du Conseil Général en date du 25 janvier 2010,

Considérant la nécessité de maintenir la participation financière de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement,

Le conseil municipal à l'unanimité

- Confirme son adhésion au "Fonds de Solidarité pour le Logement » ;
- Dit que la participation financière sera inscrite au budget primitif 2010 et sera mandatée sur l'article 6188 selon la formule suivante : Population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 x 0.60 € soit (1 340 habitants x 0,60 €) = 804,00 € ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à la signature de tous documents utiles.
- La dépense sera imputée à l'article 6188 du Budget Primitif de l'exercice 2010.

8) Tour de garde élection des conseillers régionaux les 14 & 21 mars 2010

Un tour de garde est instauré afin d'assurer un parfait déroulement des opérations de vote les Dimanches 14 & 21 mars 2010 de 8 Heures à 18 Heures.

9) Affaires et questions diverses

Maison FERRY

Les enfants de Mme FERRY ont transmis un chèque de 822,37€ relatif aux frais d'expertise engagés lors de la réunion du 17 décembre et effectués par M.SALLEY Lionel, Architecte. Ils ont pris connaissance du rapport et sont dans l'attente de divers devis pour la remise en état de cet immeuble. Ils souhaitent également que le conseil abandonne la procédure en cours.

Après délibération, le conseil accepte d'abandonner la procédure en cours et la réactivera si nécessaire au cas où la situation resterait bloquée.

HAG'FM

Hag'FM souhaite apposer un panneau permanent indiquant le nom de la radio et sa fréquence en dessous du panneau « Bienvenue à Beaumont-Hague, ses commerces et ses activités touristiques ».

Le conseil donne son accord.

Espaces Proches du Rivage

Le 15 février dernier a eu lieu la présentation de proposition de délimitation des Espaces Proches du Rivage élaborée par ProSCOT sur la base des contributions qui ont été transmises au Syndicat Mixte du SCOT.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Rejette le tracé pour ce qui concerne la commune de Beaumont-Hague
- Propose de s'en tenir à celui du Conservatoire du Littoral qui est un des acteurs chargé de garantir la conservation des richesses naturelles et paysagères sur la presqu'île de la Hague.

Travaux Importants de Voirie dans le cadre de la programmation

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite la Communauté de Communes de la Hague afin d'inverser les Travaux Importants de Voirie proposés, à savoir :

PREVU	LIEU	COUT	SOUHAIT
2013	Place de la Madeleine	310 000 €	2014
2013	Anneau Cité Coriallo	350 000 €	2014
2014	Aménagement Hameau Fabien	220 000 €	2013
2014	Aménagement rue du Millecent	430 000 €	2013

Ouverture de crédits d'investissement

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2010, la commune peut par délibération décider de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les dépenses suivantes :

2313 constructions (opération en interne 204 Rénovation Mairie) pour 8 500 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010.

Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté

La commune adhère au Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté depuis de nombreuses années (FAJD). Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le maintien de cet effort de solidarité envers les jeunes en 2010 sur les mêmes modalités que les années précédentes à savoir 0,23 € par habitant soit

$(1\,340 \text{ habitants} \times 0,23 \text{ €}) = 308,20 \text{ €}$.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Se déclare favorable au renouvellement de l'adhésion ;

Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion pour une participation financière de 308,20 €.

La dépense sera imputée à l'article 6188 du Budget Primitif de l'exercice 2010.

Ancienne gendarmerie

L'acte en la forme administrative établi par les services du Conseil Général est signé depuis le début du mois, la publicité foncière sera effectuée prochainement. Monsieur le maire organisera une visite des locaux pour l'ensemble du conseil.

En ce qui concerne les demandes de l'association des Parents d'élèves « Les Merlettes », du comité des fêtes et du club des sans souci pour l'occupation de ces locaux, le conseil n'y donne pas suite.

Cependant, pour la confection des chars fleuris le seul interlocuteur sera le comité des fêtes. De plus, lorsque la maison des services publics sera terminée les locaux du centre socio culturel seront destinés à la vie associative. Une réponse sera faite en ce sens.

Remboursement assurance

Le conseil autorise le maire à encaisser le chèque de Groupama pour un montant de 133.95 €. Celui-ci correspond au sinistre survenu lors du marché de Noël. La remise en état de ce vitrage a été payée par mandat administratif n° 953 bord. 76 en date du 5 janvier 2010.

Attribution d'une subvention

❖ Les élèves scolarisés en classe de 4eme B et 4eme D au Collège Le Hague Dike ont sollicité l'octroi d'une subvention de la Commune, en vue d'assurer le financement nécessaire à la réalisation d'un voyage pédagogique et culturel en Auvergne. Ce séjour se déroulera du 26 au 30 avril 2010 et permettra aux participants d'aborder les thèmes « volcanismes », « biodiversité » et « développement industriel ». Le coût du séjour est évalué à la somme de 200 € environ par élève. Selon le tableau de l'effectif prévisionnel délivré par l'établissement, 10 élèves domiciliés à Beaumont-Hague participeront à ce séjour.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de ce séjour, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'octroi d'une participation financière d'un montant de 30 € par enfant. Cette subvention sera mandatée sur production d'un certificat administratif à l'issue du séjour en précisant les noms et prénoms des élèves qui auront bénéficié de ce voyage.

Les crédits nécessaires figureront à l'article 6574 du budget primitif 2010.

❖ Deux autres élèves du Club Aurigny souhaitent obtenir également une subvention afin d'accueillir leur correspondant et réduire le coût que le collège et les familles ne peuvent supporter seuls. L'assemblée délibérante souhaite obtenir le détail de financement et délibérera ultérieurement sur le montant alloué.

❖ A l'occasion des 20 ans du Judo Club de la Hague, une sortie a été organisée pour les licenciés le 6 février dernier au tournoi de Paris Bercy. 5 judokas résident sur la commune. Le prix du transport s'élève à 1 300 € TTC. le conseil municipal ne donne pas suite car le club est déjà subventionné par la commune pour mémoire 1500 € en 2009.

Cercle « Le Voyageur »

Cette association d'utilisateurs de camping-cars organise une sortie découverte de la région Basse Normandie la 1ere quinzaine de septembre 2010. Elle souhaite la mise à disposition d'un parking le mercredi 8 septembre après-midi pour un départ prévu en début de matinée. Le Conseil accepte que les 27 campings-caristes bivouaquent sur le terrain du Haras.

Tir d'artifice de divertissement

La Société T.D. Artifice sollicite le tir d'un feu d'artifice à l'occasion d'un mariage. Il est prévu sur le côté de la salle communale. En raison de l'urbanisation à proximité, des serres du jardin d'orties, le conseil municipal n'y donne pas suite pour des raisons de sécurité.

Convention d'utilisation du mur d'escalade avec l'association ADSLPN²

Chaque conseiller municipal a reçu un projet de convention de mise à disposition du mur d'escalade avec l'association ADSLPN². Le conseil autorise monsieur le maire à la signer.

Informations diverses

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- Le Hague Model Air Club, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor remercient le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention.

- Les 3 et 11 février 2010, la CCH a déposé deux demandes de permis de construire précaire, l'un afin d'implanter des préfabriqués destinés à accueillir la cyber-base pendant les travaux de construction de la Maison des Services Publics, et l'autre pour la construction d'une extension modulaire à l'école de musique.
- A l'issue du championnat de la Manche qui s'est déroulé le week end des 6 et 7 février Le C.A.C.H.E. a communiqué les résultats de ses archers. Le conseil adresse ses félicitations aux moniteurs ainsi qu'aux lauréats.
- L'Association Inter Entreprises de Flamanville qui gère les entreprises intervenant sur le chantier EPR informe la commune de l'occupation prévisible des 25 appartements de la résidence Coriallo. 12 vont être occupés courant février 2010 et les 13 autres courant avril 2010. Les salariés qui vont être hébergés sont de nationalité portugaise.
- La maquette du site internet de la commune a été validée. La formation est prévue le 10 mars prochain et le secrétariat de mairie sera fermé ce jour là.
- Dans le cadre du P.L.U., la présentation du « Porter à connaissance » de l'Etat par la DDTM aura lieu le jeudi 11 mars 2010 à 10 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.